

FAQ Covid Enseignement Agricole Maj du 12 Novembre 2021

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ



FOIRE AUX QUESTIONS : Mise à jour du 12 Novembre 2021 Dans cette version, vous trouverez les éléments nouveaux surlignés en jaune. Le régime relatif au passe sanitaire - Des précisions selon les différents niveaux d'alerte- La conduite à tenir en cas de cas confirmé

Dégradation de la situation sanitaire Nov 2021

La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 connaît actuellement une dégradation : selon les données de Santé publique France, la circulation du virus SARS-CoV-2 sur le territoire métropolitain s'est fortement accélérée et la hausse des nouvelles hospitalisations et admissions en soins critiques s'est accentuée depuis quelques semaines.

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux efforts ont été fournis par toutes et tous pour limiter les risques de contagion. A l'approche de l'hiver et avec une forte reprise du nombre de contamination, le strict respect des consignes sanitaires, au domicile comme au travail, reste essentiel.

ce contexte, une note de service SG/SRH/SDDPRS/n° 2021- 921 en date du 1er décembre 2021 actualise les dispositions applicables au ministère de l'agriculture et de l'alimentation en matière d'organisation du travail et de mise en œuvre des mesures sanitaires. Elle a été publiée ce jour au BO Agri :

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-921>

Ce document vise à donner des réponses aux questions concernant le fonctionnement de l'enseignement agricole dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19

A chaque mise à jour les évolutions apparaissent en surligné jaunes.

<https://chlorofil.fr/covid-19#c6330>

Foires Aux Questions - FAQ

[Enseignement technique agricole \(PDF, 900 Ko\)](#)

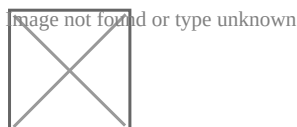
[Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage \(PDF, 300 Mo\)](#)

[Ressources humaines / Santé \(PDF, 500 Mo\)](#)

[Récapitulatif des positions administratives d'un agent en fonction de l'impact de la COVID 19 sur ce dernier \(PDF, 500 Ko\)](#)

Cellule de soutien et d'écoute pour les agents du ministère de l'agriculture

Le **0800 103 032** est un **numéro gratuit (vert)** mis en place par le ministère pour les agents de l'administration centrale, des services déconcentrés et de l'enseignement agricole technique public et supérieur (métropole et Outre-mer).



Informations COVID-19 : nouveautés 28 Mai 2021

Précisions et clarifications des dispositions déjà prises concernant les adaptations nécessaires sur les modalités d'examen

- Possibilité d'accueillir à nouveau, progressivement, la totalité des collégiens en présentiel (alignement sur une disposition prévue par l'Éducation nationale, cf. FAQ EN du 28 mai)
- Mise à jour des éléments relatifs aux réunions en présentiel, jusqu'à présent limitées à 6 personnes et qui seront de nouveau possible à compter du 9 juin avec des modalités de jauge adaptée (les réunions en distanciel restant privilégiées)
- Précision sur les élèves en situation de handicap en scolarité partagée
- Possibilité de voyages scolaires avec nuitée à compter du 20 juin (alignement sur une disposition prévue par l'Éducation nationale, cf. FAQ EN du 28 mai)
- Reprise possible des activités physiques et sportives qui, par leur nature, ne permettent pas le respect de la distanciation (alignement sur une disposition prévue par l'Éducation nationale, cf.

FAQ EN du 28 mai)